



7 h

Appartenance : MET SAINT-ETIENNE METROPOLE

Commune : TRES. SAINT-JUST-SAINT-RAMBERT

Communes de 5 000 à 9 999 habitants

Regime : FPU

Nomenclature comptable : M14

Situation de la strate : PROVISOIRE

Valorisation des données

Fiches financières - AEF

Rapport généré le : 25/06/2022 à 14:26

Département : 042 - LOIRE

Commune : ANDREZIEUX-BOUTHEON (21420005700179)

Type de Budget : BP SEUL

Nombre de Communes traité(e)s pour le Département : 20 soit 100% de la catégorie démographique du département

Nombre de Communes traité(e)s pour la Région: 169 soit 100% de la catégorie démographique de la région

Nombre de Communes traitées pour la France Entière: 1152 soit 99% de la catégorie démographique de la France entière

Fiche n°1 : Les ratios de niveau

	montant en €	Montant en € par habitant pour la catégorie démographique			
		Commune	Département	Région	National
 FONCTIONNEMENT 					
Total des produits de fonctionnement = A	22 455 914	2 271	1 244	1 175	1 196
Produits de fonctionnement CAF	20 660 146	2 090	1 192	1 140	1 163
dont : Impôts locaux	3 358 864	340	456	486	501
Fiscalité reversée par les GFP	11 237 939	1 137	278	210	172
Autres impôts et taxes	986 861	100	106	84	108
Dotations globales de fonctionnement	95 665	10	111	93	153
Autres dotations et participations	2 542 616	257	104	131	101
dont : FCTVA	14 122	1	1	2	2
Produits des services et du domaine	1 278 966	129	79	81	81
Total des charges de fonctionnement = B	18 415 759	1 863	1 066	1 019	1 043
Charges de fonctionnement CAF	15 532 816	1 571	940	919	954
dont : Charges de personnel (montant net)	9 016 570	912	518	508	553
Achat et charges externes (montants nets)	3 714 754	376	235	251	252
Charges financières	25 533	3	16	21	21
Subventions versées	1 782 805	180	78	69	64
Contingents	560 918	57	54	33	27
Résultat comptable = A - B = R	4 040 155	409	178	156	153
Capacité d'autofinancement brute = CAF	5 127 331	519	252	221	210

INVESTISSEMENT					
Total des ressources d'investissement budgétaires=C	9 862 233	997	506	494	450
dont : Excédents de fonctionnement capitalisés	3 791 659	384	195	142	125
Dettes bancaires et assimilées (hors ICNE) (1)	0	0	62	91	68
Autres dettes à moyen / long terme	2 872	0	0	0	1
Subventions reçues	1 281 093	130	48	58	77
FCTVA	1 507 413	152	49	49	45
Autres fonds globalisés d'investissement	578 708	59	19	26	18
dont : Taxe d'aménagement	578 708	59	18	26	17
Amortissements	993 489	100	67	66	58
Provisions	0	0	0	0	0
Total des emplois d'investissement budgétaires=D	7 454 881	754	441	473	434
dont : Dépenses d'équipement	5 838 782	591	306	343	315
Remboursement de dettes bancaires et assimilées (1)	490 191	50	100	91	82
Remboursements des autres dettes à moyen / long terme	1 242	0	0	2	2
Reprise sur amortissements et provisions	0	0	0	0	1
Charges à répartir	0	0	0	1	2
Immobilisations affectées	0	0	0	0	0
Besoin de financement résiduel = D - C	-2 407 352	-243	-65	-21	-17
+ Solde des opérations pour compte de tiers	0	0	0	0	1
Besoin de financement de la section d'investissement	-2 407 352	-243	-65	-21	-16
Résultat d'ensemble	6 447 506	652	242	178	170
DETTE					
Encours total de la dette au 31 décembre	3 454 113	349	781	869	775
dont encours des dettes bancaires et assimilées	3 243 515	328	779	847	761
Encours des dettes bancaires et assimilées retraité du solde du compte 441.21	3 243 515	328	779	839	755
Annuités des dettes bancaires et assimilées (1)	515 724	52	115	110	100
Avances du Trésor (solde au 31/12)	0	0	0	0	0
FONDS DE ROULEMENT en fin d'exercice	6 761 544	684	374	433	387

Fiche n°2 : Les ratios de structure

	montant en €	Montant en € par habitant pour la catégorie démographique			
		Commune	Département	Région	National
COMPOSANTES DE L'AUTOFINANCEMENT					
Excédent Brut de Fonctionnement = EBF	5 216 358	528	253	237	224
Résultat comptable = A - B = R	4 040 155	409	178	156	153
Produits de fonctionnement CAF	20 660 146	2 090	1 192	1 140	1 163
Charges de fonctionnement CAF	15 532 816	1 571	940	919	954
Capacité d'autofinancement brute = CAF	5 127 331	519	252	221	210
Produits de cessions d'immobilisations	1 371 102	139	30	26	23
CAF nette de remboursements de dettes bancaires et assimilées (1)	4 637 140	469	153	131	128
CAF nette de remboursements réels de dettes bancaires et assimilées (2)	4 637 140	469	153	132	129

	Catégorie démographique			
	Commune	Département	Région	National
POURCENTAGE DANS LES PRODUITS DE FONCTIONNEMENT CAF				
Impôts locaux	16,26 %	38,20 %	42,57 %	43,07 %
Dotations et participations reçues	12,77 %	17,99 %	19,68 %	21,88 %
dont Dotation Globale de Fonctionnement	0,46 %	9,30 %	8,18 %	13,18 %
POURCENTAGE DANS LES CHARGES DE FONCTIONNEMENT CAF				
dont: Achats et charges externes (montant net)	23,92 %	24,96 %	27,35 %	26,47 %
Charges de personnel (montant net)	58,05 %	55,15 %	55,30 %	58,01 %
Charges financières	0,16 %	1,71 %	2,30 %	2,21 %
Contingents	3,61 %	5,71 %	3,56 %	2,87 %
Subventions versées	11,48 %	8,32 %	7,54 %	6,68 %
POURCENTAGE DANS LES DEPENSES D'EQUIPEMENT				
Autofinancement net (1)	79,42 %	49,91 %	38,12 %	40,49 %
Dettes bancaires et assimilées (hors ICNE) (1)	0,00 %	20,17 %	26,64 %	21,48 %
Subventions reçues	21,94 %	15,84 %	16,83 %	24,49 %
FCTVA	25,82 %	15,96 %	14,25 %	14,38 %
AUTRES RATIOS				
Encours des dettes bancaires et assimilées au 31 décembre / CAF	0,63	3,09	3,82	3,63
Encours des dettes bancaires et assimilées retraitées du solde du compte 441.21 / CAF	0,63	3,09	3,79	3,60
Annuités des dettes bancaires et assimilées (1) / EBF	0,10	0,46	0,47	0,45

Fiche n°3 : Les ratios de fiscalité

I - L'ENVIRONNEMENT SOCIO-ECONOMIQUE DE LA COMMUNE				
DONNÉES SOCIO-DÉMOGRAPHIQUES	Pour la commune	Moyenne départementale	Moyenne régionale	Moyenne nationale
Population légale	9 887			
Nombre de foyers fiscaux	5 645			
Part des foyers non imposables	51,6 %	49,5 %	45,4 %	49,7 %
Revenu fiscal moyen par foyer	25 788	26 735	31 294	27 660

DONNÉES ÉCONOMIQUES	Pour la commune	Moyenne départementale	Moyenne régionale	Moyenne nationale
Nombre de logements imposés à la TH	4 449			
-> dont part de résidences secondaires	2,6 %	2,1 %	6,2 %	9,3 %
-> dont logements vacants	0	16	13	19
Valeur locative nette des résidences secondaires	349 821			
Bases communales imposées en foncier bâti	22 046 567			
-> dont % locaux d'habitation ordinaire	31,8 %	62,1 %	65,9 %	68,2 %
-> dont % locaux d'habitation à caractère social	5,1 %	4,6 %	3,8 %	3,5 %
-> dont % locaux d'habitation soumis à la loi de 1948	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %
-> dont % autres locaux passibles à la TH (%)	0,2 %	0,7 %	0,5 %	0,4 %
-> dont % locaux à usage professionnel ou commercial	37,3 %	23,6 %	21,4 %	20,5 %
-> dont % établissements industriels et assimilés	25,7 %	9,0 %	8,5 %	7,5 %
Nombre d'établissements imposés à la cotisation foncière des entreprises	1 109	410	431	380
-> dont au profit de la commune	0	0	0	0
-> dont au profit du GFP (commune membre d'un GFP à FPU/FPZ)	1 109	410	431	380
Nombre d'entreprises imposées à la cotisation minimum de cotisation foncière des entreprises	878	375	397	355
-> dont au profit de la commune	0	0	0	0
-> dont au profit du GFP (commune membre d'un GFP à FPU/FPZ)	878	375	397	355

II - LES BASES IMPOSÉES SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE ET LES REDUCTIONS DE BASES CONSÉCUTIVES AUX DÉLIBÉRATIONS ADOPTÉES PAR LA COMMUNE

BASES NETTES \"MÉNAGES\" TAXÉES AU PROFIT DE LA COMMUNE	Bases en €	Bases en € par habitant			
		Pour la commune	Moyenne départementale	Moyenne régionale	Moyenne nationale
Taxe d'habitation résidences secondaires (THRS)	349 821	35	37	112	145
Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB)	22 046 567	2 230	1 337	1 396	1 246
Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)	141 929	14	11	12	18
Taxe additionnelle à la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)	0	0	0	0	0

BASES NETTES DE COTISATION FONCIÈRE DES ENTREPRISES IMPOSÉES SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE	Bases en €	Bases en € par habitant			
		Pour la commune	Moyenne départementale	Moyenne régionale	Moyenne nationale
-> bases de la commune	0	0	0	0	0
-> bases du GFP (commune membre d'un GFP à fiscalité additionnelle)	0	0	0	0	0
-> bases du GFP (commune membre d'un GFP à FPU/FPZ/FPE)	15 436 686	1 561	462	475	386

BASES DE TAXE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES IMPOSÉES SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE	Bases en €	Bases en € par habitant			
		Pour la commune	Moyenne départementale	Moyenne régionale	Moyenne nationale
-> imposées au profit de la commune seule	0	0	0	0	1
-> imposées au profit de l'EPCI compétent	16 311 738	1 650	1 188	1 224	1 041

	Taux de majoration voté	Date de la délibération	VL des résidences secondaires susceptibles de majoration
Taxe d'habitation - Majoration des résidences secondaires	Non voté	Non voté	0

	Taux de majoration voté	Date de la délibération	Bases remises à imposition
Taxe d'habitation sur les logements vacants	Non voté	Non voté	0

	Montant des bases exonérées sur délibération	Exonérations de droit pouvant être supprimées sur délibération
TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES	0	311 007
-> dont exonérations en faveur de l'implantation des entreprises	0	
-> dont exonérations en faveur de l'innovation et de la recherche	0	
-> dont exonérations en faveur de la protection de l'environnement	0	
-> dont exonérations en faveur de certaines activités	0	
-> dont exonérations en faveur de certains logements	0	

	Montant des bases exonérées sur délibération
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	0

TAXE FONCIÈRE SUR LES PROPRIÉTÉS NON BATIES	Date de la délibération	Durée du dégrèvement accordé	Montant du dégrèvement
Dégrèvement en faveur des jeunes agriculteurs	Non voté	Non voté	0

	CFE et CVAE exonérée sur délibération(s)		Exonérations de CFE/CVAE de droit pouvant être supprimées sur délibération	
	Base de CFE	CVAE	Base de CFE	CVAE
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	0	0	0	0
-> dont exonérations en faveur de l'implantation des entreprises	0			
-> dont exonérations en faveur de l'innovation et de la recherche	0			
-> dont exonérations en faveur de la protection de l'environnement	0			
-> dont exonérations en faveur de certaines activités	0			
-> dont exonérations en faveur de certaines installations	0			

	Date de la délibération	% pour la commune	% pour le GFP
Modification des règles de répartition de la CVAE (communes membres d'un GFP à fiscalité additionnelle)	Non voté	0	0

	Montant des bases exonérées sur délibération
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	0

III- LES TAUX DES IMPOSITIONS SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE

LES TAUX DES IMPÔTS LOCAUX	Taux d'imposition en %			
	Pour la commune	Moyenne départementale	Moyenne régionale	Moyenne nationale
Taxe d'habitation (TH)	17,54 %	20,69 %	23,64 %	25,13 %
-> dont taux voté par la commune	6,98 %	11,19 %	14,38 %	15,52 %
-> dont taux appliqués par les groupements sans fiscalité propre (syndicats)	0,00 %	0,76 %	1,40 %	1,16 %
-> dont taux applicable par le groupement à fiscalité propre (FA/FM)	10,56 %	10,72 %	8,41 %	9,70 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB)	31,03 %	38,35 %	36,06 %	41,63 %
-> dont taux voté par la commune	29,66 %	36,49 %	33,65 %	39,11 %
-> dont taux appliqués par les groupements sans fiscalité propre (syndicats)	0,00 %	3,00 %	3,17 %	2,07 %
-> dont taux applicable par le groupement à fiscalité propre (FA/FM)	1,37 %	1,69 %	2,09 %	2,96 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)	35,00 %	47,90 %	59,13 %	58,29 %
-> dont taux voté par la commune	30,02 %	43,14 %	52,58 %	52,46 %
-> dont taux appliqués par les groupements sans fiscalité propre (syndicats)	0,00 %	5,41 %	8,13 %	5,70 %
-> dont taux applicable par le groupement à fiscalité propre (FA/FM)	4,98 %	4,36 %	5,28 %	5,68 %
Taxe additionnelle à la taxe foncière sur les propriétés non bâties	31,26 %	31,28 %	33,36 %	35,34 %
-> dont taux TAFNB fixe pour la commune	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
-> dont taux TAFNB fixe pour le GFP	31,26 %	31,28 %	33,36 %	35,34 %
Cotisation foncière des entreprises (à l'exclusion de la FPZ/FPE)	28,81 %	28,14 %	26,50 %	27,42 %
-> dont taux CFE voté par la commune	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
-> dont taux CFE des groupements sans fiscalité propre	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
-> dont taux CFE applicable par le groupement à fiscalité propre (FA)	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
-> dont taux CFE applicable sur le territoire de la commune (FPU)	28,81 %	28,14 %	26,50 %	27,42 %
Taux de CFE applicable sur le territoire de la commune (FPZ)	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
Taux de CFE applicable sur le territoire de la commune (FPE)	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères				
-> taux moyen de la commune sur son territoire	0,00 %	0,00 %	0,00 %	6,35 %
-> taux moyen appliqué par l'EPCI compétent sur le territoire de la commune	8,01 %	8,59 %	8,41 %	9,94 %

IV - LES PRODUITS DES IMPÔTS DIRECTS LOCAUX SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE

PRODUITS DES IMPOSITIONS	Produits en €	Produits en € par habitant			
		Pour la commune	Moyenne départementale	Moyenne régionale	Moyenne nationale
Taxe d'habitation (THLV, THRS, GEMAPI, GEMAPILV)	61 404	6	9	28	38
-> dont produits TH des résidences secondaires (hors surtaxe THRS) au profit de la commune	24 431	2	4	15	22
-> dont produits THLV au profit de la commune	0	0	1	1	1
-> dont produits surtaxe TH résidences secondaires au profit de la commune	0	0	0	1	1
-> dont produits TH des résidences secondaires au profit des groupements sans fiscalité	0	0	0	2	1
-> dont produits THLV au profit des groupements sans fiscalité propre	0	0	0	0	0
-> dont produits TH des résidences secondaires au profit des groupements à fiscalité propre	36 973	4	4	8	13
-> dont produits THLV au profit des groupements à fiscalité propre	0	0	0	0	0
-> dont produits GEMAPI (THRS + THLV) au profit des groupements à fiscalité propre	0	0	0	1	1
Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB)	6 834 823	691	513	503	519
-> dont produits FB au profit de la commune avant application du coefficient correcteur	6 509 988	658	488	470	487
> Effet du coefficient correcteur : reversement	0	0	15	30	36
> Effet du coefficient correcteur : prélèvement	-3 068 648	-310	-58	-48	-61
-> dont produits FB au profit des groupements sans fiscalité propre	0	0	2	8	3
-> dont produits FB au profit des groupements à fiscalité propre	324 835	33	23	23	26
-> dont produits GEMAPI au profit des groupements à fiscalité propre	0	0	0	2	2
Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)	49 685	5	5	7	10
-> dont produits FNB au profit de la commune	42 652	4	5	6	9
-> dont produits FNB au profit des groupements sans fiscalité propre	0	0	0	0	0
-> dont produits FNB au profit des groupements à fiscalité propre	7 033	1	0	1	1
-> dont produits GEMAPI au profit des groupements à fiscalité propre	0	0	0	0	0
Taxe additionnelle à la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TAFNB)	32 497	3	1	1	1
-> dont produits au profit de la commune	0	0	0	0	0
-> dont produits au profit des groupements à fiscalité propre	32 497	3	1	1	1
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	4 439 955	449	130	126	106
-> dont au nom de la commune seule	0	0	0	0	0
-> dont au profit des groupements sans fiscalité propre	0	0	0	0	0
-> dont produits CFE (hors GEMAPI) au nom des groupements à fiscalité propre (FA)	0	0	0	0	0
-> dont produits GEMAPI au nom des groupements à fiscalité propre (FA)	0	0	0	0	0
-> dont produits CFE (hors GEMAPI) au nom des groupements à fiscalité propre	4 439 955	449	130	125	105
-> dont produits GEMAPI au nom des groupements à fiscalité propre (FPU/FPZ/FPE)	0	0	0	1	1
Taxe ou taxe incitative d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM ou TIEOM)					
-> au profit de la commune	0	0	0	0	0
-> au profit de l'EPCI compétent	1 306 329	132	102	103	103

V - LES AUTRES PRODUITS : IMPOTS DE REPARTITION ET FRACTION DE TVA SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE

PRODUITS DES IMPÔTS DE RÉPARTITION	Produits en €	Produits en € par habitant			
		Pour la commune	Moyenne départementale	Moyenne régionale	Moyenne nationale
Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE)	3 567 815	361	95	96	71
-> dont au bénéfice de la commune	0	0	0	0	0
-> dont au bénéfice du GFP	3 567 815	361	95	96	71
Impositions forfaitaires sur les entreprises de réseau (IFER)	20 308	2	4	10	8
-> dont produits des IFER au bénéfice de la commune	0	0	0	0	0
-> dont produits des IFER au bénéfice du GFP	20 308	2	4	10	8
Taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM)	663 403	67	22	16	17
-> dont au profit de la commune	0	0	0	0	0
-> dont au profit du GFP	663 403	67	22	16	17
FRACTION DE TVA					
Fraction de TVA	60 007 312	6 069	5 684	7 877	5 251
-> dont au bénéfice de la commune (seulement pour la Ville de Paris)	0	0	0	0	0
-> dont au bénéfice du GFP	60 007 312	6 069	5 684	7 877	5 251

VI - LES MECANISMES DE GARANTIE INDIVIDUELLE DE RESSOURCES CONSECUTIFS A LA SUPPRESSION DE LA TAXE PROFESSIONNELLE

DCRTP ET FNGIR	Produits en €	Produits en € par habitant			
		Pour la commune	Moyenne départementale	Moyenne régionale	Moyenne nationale
DCRTP	0	0	0	6	5
FNGIR					
-> Versement (C/7323)	0	0	0	12	10
-> Prélèvement (C/739116)	0	0	0	3	6

VII - LES ALLOCATIONS COMPENSATRICES AU PROFIT DE LA COMMUNE

TAXE D'HABITATION & TAXES FONCIÈRES	Produits en €	Produits en € par habitant			
		Pour la commune	Moyenne départementale	Moyenne régionale	Moyenne nationale
Taxe d'habitation	0	0	0	0	0
Taxe foncière sur les propriétés bâties	1 709 874	173	42	39	37
-> dont allocation FB abattement 50% VL des établissements industriels (modèle	1 681 256	170	41	38	36
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	1 981	0	0	1	1

TAXE PROFESSIONNELLE & COTISATION FONCIÈRE DES ENTREPRISES	Produits en €	Produits en € par habitant			
		Pour la commune	Moyenne départementale	Moyenne régionale	Moyenne nationale
Compensation part salaires - TP	0	0	0	0	0
Autres allocations compensatrices - CFE	0	0	0	0	0
-> dont allocation CFE abattement 50% VL des établissements industriels (modèle U)	0	0	0	0	0

(1) refinancements de dettes déduits si le compte 166 a été renseigné

(2) les opérations d'ordre budgétaire sont retraitées